

## PELLETERIES REYNIER, Paris

Pelleteries Reynier  
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1929)

L'industrie de la fourrure — vraie ou « imitation » — vient, c'est un fait incontestable, de traverser une crise dont les effets s'atténuent à peine. Les plus vieilles entreprises n'ont pas dissimulé qu'elles en avaient subi le poids ; les sociétés plus jeunes, en surmontant les difficultés, auront fourni des preuves de vitalité constituant une raison de confiance dans leur avenir.

Les Pelleteries Reynier, dont les actions sont inscrites à la Cote du Syndicat des Banquiers en valeurs au comptant, semblent se classer dans cette dernière catégorie. D'après les renseignements que l'on commence à mettre en circulation, les résultats de l'exercice qui va se terminer fin courant, accuseraient une appréciable augmentation du chiffre d'affaires permettant d'envisager un accroissement des bénéfices industriels qui trouverait son utilisation soit dans le renforcement des comptes de prévoyance, soit dans une amélioration du dividende. Il est encore trop tôt pour préjuger des intentions du conseil sur ce point.

La Société des Pelleteries Reynier a été constituée au début de 1924, au capital de 2 millions, qui n'a jamais varié depuis ; ce capital est divisé en 20.000 actions de 300 fr. ; il n'existe pas de parts de fondateur. Les bénéfices annuels, après prélèvement pour la réserve légale, sont affectés, jusqu'à concurrence de 8 % des sommes dont elles sont libérées, au remboursement des actions ; le solde revient 10 % au conseil, 20 % aux administrateurs délégués et à la direction, 70 % aux actions. Sur la proposition du conseil, une partie des sommes revenant aux actions peut être affectée aux comptes de prévoyance.

Le conseil d'administration comprend, en outre de M. André Reynier, M. Albert Barreau, trésorier-payeur général honoraire ; M. Marcel Bloch<sup>1</sup>, administrateur de sociétés ; M. Xavier Loisy<sup>2</sup>, industriel ; M. Édouard Worms<sup>3</sup>, administrateur de sociétés.

Les Pelleteries Reynier, dont les origines sont anciennes, puisqu'elles n'ont fait que reprendre une maison de commerce fondée en 1872 par M. Bor, et continuée ensuite par son associé, M. Reynier, ont, comme la Société Chapal, la « fourrure imitation » pour spécialité ; de même que celle-ci, elles transforment le lapin en Columbia, loutre d'Hudson et autres Autralia.

C'est une fabrication qui conserve toujours des débouchés assez réguliers, en raison, d'une part, du renchérissement considérable des fourrures qu'il est convenu d'appeler naturelles, et, d'autre part, des perfectionnements apportés à la fourrure imitation qui permettent de présenter des articles convenables à des prix abordables.

---

<sup>1</sup> Marcel Bloch (1882-1970) : administrateur-directeur de la Grande Maison de Blanc. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Grande\\_Maison\\_de\\_Blanc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Grande_Maison_de_Blanc.pdf)

<sup>2</sup> Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit\\_foncier\\_Alg.+Tun.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf)

<sup>3</sup> Édouard-Raphaël Worms (1882-1954) : banquier.

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Edouard-Raphael\\_Worms.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Edouard-Raphael_Worms.pdf)

Les Pelleteries Reynier ne pratiquent pas la transformation des peaux ; elles achètent celles-ci brutes, les confient à des façonniers qui les tannent et les colorent, puis, en reprennent possession pour en faire des vêtements prêts à porter.

La société recrute une partie de sa clientèle parmi les grands magasins : Printemps, Samaritaine, Bon Marché, Louvre, Galeries Lafayette, etc., mais elle possède aussi un très grand nombre — environ 4.000 — de clients grossistes dont les ordres, parce qu'ils portent, chacun sur des quantités modérées, contribuent à assurer la régularité du mouvement général des ventes ; la maison Reynier est représentée à l'étranger notamment en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Suisse, en Espagne ; elle se proposerait de créer, dans divers pays, des succursales, à commencer par la Pologne.

Le chiffre d'affaires annuel, de même que les bénéfices réalisés depuis l'origine par les Pelleteries Reynier n'ont pas cessé de progresser, ainsi qu'on le constatera par le tableau ci-après :

	Chiffre d'affaires	Bénéfices	Rendement et dividendes	
1925	7.057.154	533.574	0,08	
1926	11.372.783	1.061.711	8 %	
1927 (31 jan.)	13.224.561	1.144.638	8 %	+ 10 %

Ces distributions modérées ont permis de renforcer progressivement la situation financière. Au dernier bilan publié (31 janvier 1927), après passation des écritures, le capital était amorti de 480.000 fr. ; les réserves s'élevaient à 1.137.000 fr. ; le fonds de commerce n'était plus porté que pour 1 fr., les installations et le matériel pour 88.625 fr. ; les exigibilités, qui se totalisaient par 2.822.920 francs, avaient pour contrepartie 5.918.243 francs d'actif réalisable et disponible, dont 1.157.106 fr. en caisse ou en banque et 3 millions 480.172 fr. de stocks.

Comme nous l'avons écrit plus haut, le chiffre d'affaires de l'exercice qui va se clôturer dans quelques jours, serait en nouvelle augmentation sur celui de 1927-1928 ; on envisage communément un chiffre avoisinant 15 millions. Ce serait l'indice que la société a traversé la crise dans des conditions satisfaisante et ferait bien augurer de l'avenir.

Sans doute, ne sait-on pas encore, étant donné les variations qu'ont subi les prix de la fourrure, quelle décision prendra le conseil quant à l'établissement du bilan ; il se pourrait aussi que d'autres circonstances, telles que l'extension du cadre industriel de la société qui pourrait éventuellement organiser des ateliers de transformation des peaux — au lieu de s'adresser à des façonniers, comme elle l'a fait jusqu'ici :— influencent ses intentions quant à l'emploi du solde distribuable. Il n'en demeure pas moins qu'il est logique de présumer que les répartitions faites aux actionnaires — soit sous forme de remboursement du capital, soit sous forme de dividende proprement dit — atteindront un total légitimant l'attention que la Bourse prête actuellement à ce titre léger qui fait depuis quelques temps l'objet de transactions actives aux environs de 286 fr.

Les comptes de l'exercice au 31 janvier 1930, se soldant par un bénéfice de 51.946 fr., contre 1.284.410 fr., ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 21 juillet. Pas de dividende.

On sait que, l'an dernier, il avait été distribué 12 francs de dividende et remboursé 8 % du capital.

Le rapport indique que le commerce de la pelleterie et fourrure a été très atteint par la crise économique, qui s'est aggravée dans les six premiers mois de 1930, au point que plus de 120 faillites ou liquidations judiciaires ont été enregistrées touchant la corporation. Le rapport dit que le chiffre d'affaires de 1929-1930 a été en augmentation, avec une certaine marge bénéficiaire, mais que la défaillance de nombreux clients a rendu nécessaire l'amortissement avant bilan du compte débiteurs divers, par prélèvement sur les bénéfices bruts de 742.249 francs.

---

PELLETERIES REYNIER  
(*Le Journal des finances*, 2 février 1933)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a ratifié l'augmentation du capital de 500.000 fr. à un million.

---

PELLETERIES REYNIER  
(*Le Journal des finances*, 14 mars 1934)

L'assemblée générale constitutive du 12 mars a vérifié l'augmentation du capital social de 200.000 à 400.000 francs. Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé de changer la dénomination sociale en Société anonyme André Reynier.

---

La Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics.  
(Augustin Hamon,  
*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[193] Les autres administrateurs qui paraissent pour la première fois sous notre plume sont : ... M. Jean Sillard <sup>4</sup>, qui siégeait en 1934 aux Tramways de Nantes et aux Pelleteries Reynier [Risques de confusion entre Jean Sillard senior (ing. ECP), et Jean Sillard junior (X-1928)].

---

*Annuaire industriel*, 1938 :  
REYNIER (Établ. André), 34, r. des Montibœufs, Paris, 20<sup>e</sup>. T. Roq. 20-02 et 14-89.  
Ad. t. Reynaudrer-Paris. Cap. 2.000.000 fr.  
Pelleteries. Fourrures (12-16373).

---

---

<sup>4</sup> Jean Sillard : ingénieur ECP. Associé du groupement Arcada, devenu en 1911 Société internationale de travaux publics, puis en 1919 Société nationale de travaux publics (SNTP) sous contrôle belge. Administrateur des Grands Travaux algériens. Participation SNTP dans DTP aux alentours de 1929. Remplacé en juin 1942 par la SNTP au conseil de DTP par suite de décès. Chevalier de la Légion d'honneur en 1912 pour l'entreprise du port de Montevideo.